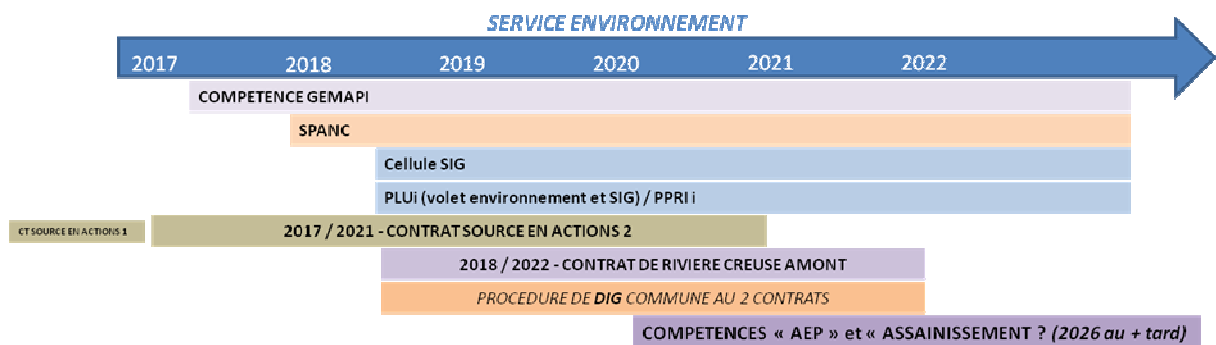


## Résumé de la présentation

### 1) Contexte

Le contrat territorial « Source en Action » 2 s'intègre depuis 2017 dans une démarche globale de gestion de l'environnement à l'échelle de la Communauté de Communes. En effet, en 2017 la Communauté de Communes a pris la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Protection contre les inondations) et s'est dotée d'un service environnement regroupant d'autres thématiques comme le SPANC. Concernant la compétence GEMAPI, la partie centrale de la Communauté de Communes bénéficiera dès 2018 d'un contrat territorial « Creuse Amont ».

Le service permet de mener une politique eau globale, en cohérence avec les orientations à venir.



### 2) Présentation du bilan interne de « Sources en Action »

Un bilan interne du contrat « Sources en Actions » sur Creuse Grand Sud a été mené ayant pour objectifs :

- Procéder à l'évaluation du programme mis en œuvre à l'échelle de la CC
- Posséder une connaissance synthétique du projet
- Mesurer l'efficacité et l'impact des actions réalisées
- Constituer un ensemble de références techniques locales
- Déterminer les coûts des opérations
- Etablir un bilan financier

#### Une base de travail indispensable pour la mise en œuvre d'un second cycle (2017/2021)

Un recueil des réalisations a donc été établi.

60 opérations travaux ont été recensées :

- **14 points d'abreuvement** (*abreuvoir, descente aménagées*)
- **27 points de franchissement** (*passage à gué, pont, passerelle*)
- **2,7 km de berges clôturées**
- **1150 ml de renaturation** morphologique

- 3 points de restaurations de la **continuité écologique**
- **2,6 km d'entretien** de végétation rivulaire
- **3 stations de Renouées** traitées

Ainsi que les opérations d'animations suivantes :

- Accueil de **4 stagiaires**
- **10 analyses** complémentaires
- **opérations de communication** et de sensibilisation
- **1 technicien de rivières** (0,8 ETP / 5 ans)

Les aménagements ont tous été soumis à une évaluation technique par le biais d'une revue terrain réalisée lors de l'été-automne 2017.

Caractérisation des opérations (juillet 2017)	Nombre d'opérations	%	Signification résultat
"très bon résultat"	13	22%	<i>opération très efficace pour le milieu, utile, bien adaptée et en parfaite état</i>
<b>"bon résultat"</b>	<b>29</b>	<b>48%</b>	<i>opération efficace, utile pour le milieu, bien adapté aux milieux, présente des traces d'usures</i>
"résultat moyen"	14	23%	<i>opération peu adaptée ou modifiée, peu d'intérêt pour le milieu, dégradée ou peu utilisée</i>
"mauvais résultat"	4	7%	<i>opération non achevée voire jamais utilisée, rendue hors service</i>
<b>Total général</b>	<b>60</b>		

### Raisons des déclassements

(30 % « mauvais » + « moyens »)

- Aménagement non utilisé
- Aménagement dégradé
- Aménagement modifié
- Aménagement non achevé

### Explications

- ✓ Annulation d'opérations programmées initialement
- ✓ Mise en place, maintenance et entretien non assurée par le bénéficiaire
- ✓ Infrastructure révélée non adaptée au contexte
- ✓ Infrastructure révélée inutile (**abords non clôturés**)
- ✓ Mauvais choix techniques
- ✓ Problème rencontré dans la concertation préalable
- ✓ Opérations « test » innovantes n'ayant pas données les meilleurs résultats

Coût et réussite des action du contrat « Sources en Action »

NATURE DES OPERATIONS	COÛT MOYEN UNITAIRE TTC	TAUX DE REALISATION POSITIVE*	PART FINANCIERE DU PROGRAMME TOTAL
Abreuvoirs gravitaires	483 €	4/5	0,93 %
Descentes aménagées	1 844 €	4/8	4,73%
Pompes de pairie	296 €	2/2	0,19%
Passages à gué	2 191 €	6/11	7,72%
Passages PEHD	1 634 €	6/8	4,19%
Ponts "planche"	3 336 €	7/7	7,48%
Passerelle	544 €	0/1	0,17%
Mise en défens	0,93 €	4/5	0,81%
Restauration de la continuité écologique	7 927 €	3/3	7,62%
Restauration de la ripisylve	7 €	4/4	5,66%
Lutte contre la Renouée	4 107 €	2/3	3,95%
Renaturation morphologique	16 €	3/3	6,04%
Amélioration de la connaissance	3 995 €		1,28%
Indicateur de suivi	5 422 €		1,74%
Sensibilisation	6 017 €		1,93%
Animation	140 679 €		45,06%

**Dépenses totales du programme, 318 804 € dont :**

- 162 691 € travaux (51 %)
- 156 113 € autres (49 %)

En conclusion du bilan les points suivants ont été soulignés :

- ✓ **Projet globalement bien réussi** malgré un certain nombre de difficultés rencontrées (*fusion CC, intégration CTVA, contexte spécifique local, nouvelle dynamique de territoire, etc.*)
- ✓ La **prise en compte des aspects négatifs** doit s'envisager comme un **nécessaire retour d'expériences indispensables** et au même titre que la prise en compte des aspects positifs
- ✓ Le bilan constitue une **solide base pour le futur engagement de la communauté de communes** (*second cycle du contrat*) et la **mise en œuvre de la GEMAPI** sur ce territoire
- ✓ Nécessité de **renforcer l'animation et la concertation locale** pour étoffer la qualité des résultats (*création d'un copil « local »*) et le rôle de la communauté de commune sur cette thématique
- ✓ La **gestion et le suivi interne des projets et des opérations doivent être optimisés** par davantage de rigueur pour plus d'efficacité et d'efficience (ex: revoir protocole pour mise en place des aménagements par l'éleveur)
- ✓ Clôture (des 2 rives et en travers) obligatoire si mise en place de passage à gué

### 3) Présentation du programme « Sources en Action » 2 envisagé

Dès 2015 Communauté a affirmé son souhait de s'engager dans la réalisation d'un second contrat « Sources en Action » 2 pour les raisons suivantes :

- Poursuite de la dynamique engagée, et les efforts sur les zones en partie restaurées
- Etendre la protection des milieux à l'ensemble du territoire notamment sur la partie Nord
- Exercice de la compétence GEMAPI, prise depuis 2017

La collectivité a donc intégré la démarche globale « Sources en Action 2 » 2017-2021, qui compte 24 structures (collectivité, associations, ...).

Cela lui permet de poursuivre les actions du premier contrat ainsi que de démarrer de nouvelles thématiques (continuité écologique, étangs...).

Rappel du processus d'émergence du contrat

- 2011 : Diagnostic complémentaire sur les cours d'eau de La Nouaille, Saint Yrieix la Montagne, Saint Marc à Loubaud => Fortes dégradations
  - 2015 : Diagnostic Vallière => présences de dégradations
  - 2016 : Prise en compte du volet « ripisylve » + proposition de programmation
  - Tout au long du premier programme : précision du diagnostic sur le terrain, rencontres avec premiers futurs porteurs de projets, rencontres DDT (ouvrages liste 2), rencontre fédé 23 (répartition des tâches)
- ⇒ Eté 2016 : Compilation des données, synthèse et proposition d'un nouveau programme
- ⇒ 2017 : Ajustements à la demande de l'Agence de L'Eau

Fin 2017: Signature du contrat « Source en Action » 2

Présentation quantitative et financière du second programme proposé pour Creuse Grand Sud :

Typologie		Quantités	Coûts globaux
RESTAURATION	Aménagements pour l'abreuvement et mise en défend des berges	47 sites aménagés	103 000,00 €
	Aménagement de franchissements (ponts, passages busés)	3 aménagements	20 000,00 €
	Restauration de la continuité écologique	13 obstacles traités	43 000,00 €
	Restauration morphologique du lit mineur et des berges	5 km traités	43 500,00 €
	Restauration de la ripisylve et retrait d'embâcles	2km traités	21 400,00 €
	Gestion des plantes exotiques envahissantes	1 site	6 500,00 €
ETUDE	Etude portant sur la continuité écologique de 10 ouvrages	1 étude	21 000,00 €
ANIMATION		0,75 ETP pendant 5 ans	168 750,00 €
		<b>Total</b>	<b>427 150,00 €</b>

Les financements suivant sont A MINIMA ATTENDUS :

- **Financements publics** (Agence + Région + CD) : **70 % pour les actions + 60 % pour l'animation**
- **Financements privés** (bénéficiaires) : **20 % sur les travaux ET 20% sur les matériaux.**

## Localisation des travaux envisagés :

La carte suivante montre la répartition entre les actions réalisées lors du premier contrat (localisées majoritairement sur la partie Sud du territoire local du contrat) et les actions du second contrat (qui s'étendent sur la partie Nord de ce territoire).

En fonds colorés apparaissent les paramètres de classement des différentes parties du territoire concerné : l'état écologique des masses d'eau selon les critères de la Directive Cadre Européenne et leurs probabilités d'atteinte du bon état écologique d'ici 2021 (ces classement orientent les priorités d'action au niveau de l'Agence de l'Eau). Cela met en évidence qu'une grande partie des actions du second programme ont été programmées sur des masses d'eau classées en non prioritaires (notamment la Banize) mais dont les observations sur le terrain ont relevé un certain nombre de dégradations.

